

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	9
VOTANTS	32
QUORUM	17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOU, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, CADEIA, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°01

FINANCES – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

L'instruction budgétaire et comptable M57 impose qu'un règlement budgétaire et financier soit adopté par le

Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier précise notamment :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice

Il fixe également les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260627-D-26-06b-01-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Approuvé par le Maire le 30/06/2026

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature, jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal. Le cas échéant, il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion, par délibération du conseil municipal.

Sur la base de ces éléments, Le Conseil municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-30,
- **VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- **VU** la délibération n° 23/10/03 du 21 octobre 2023 approuvant l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,
- **VU** le projet de règlement en annexe,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

